

Ursule regarda sa jeune compagne avec effroi.

La voix vibrante de Renée, son attitude hostile, lui prouvaient qu'une lutte nouvelle était imminente.

— Vous m'accusez de mensonge, chère mignonne !... fit-elle avec un accent de reproche.

— Pardonnez-moi de vous parler ainsi... Je regrette de vous blesser, mais je dois, mais je veux vous forcer à la franchise... Plus d'obscurité autour de nous... Qu'êtes-vous pour moi, en définitive ? Une amie ? Ma meilleure amie ? Je l'ai cru longtemps...

— Et maintenant, vous en doutez ?... s'écria madame Sollier.

— Oui, j'en doute, et j'en douterai jusqu'à l'heure où vous me répondrez autrement que par le silence quand je vous interrogerai sur ma famille, sur mon passé, sur mon avenir ! Espérez-vous de me faire croire que vous ne savez rien de tout cela ? Je le répète, qu'êtes-vous pour moi ? Vous avez mission, dites-vous, de me conduire à Paris, qui vous a donné cette mission ? A Paris, en échange d'une lettre que vous possédez, on doit, affirmez vous, me remettre des papiers qui m'apprendront ce que vous me cachez !... Pourquoi tout ce mystère ? Où est la preuve que vous ne me trompez pas et que vous agissez dans mon intérêt ?

— Je demande à Dieu de vous pardonner vos soupçons !... balbutia douloureusement Ursule.

— Ils sont légitimes ! poursuivit Renée. Encore une fois, plus de ténèbres ! j'ai soif de lumière ! Je veux savoir à quel titre M. Robert était chargé de veiller sur mon enfance.. Je veux savoir qui est mon père ! je veux connaître le nom de ma mère ! Tout cela, c'est mon droit, et je vous commande de parler !

— Mais je ne sais rien, moi !... je n'ai rien à vous dire !...

— C'est impossible...

— C'est la vérité cependant ! Lorsque j'aurai accompli ma mission tout entière, lorsque je vous aurai conduite à Paris et ramenée à Nogent-sur-Seine, comme j'en ai reçu l'ordre de celui qui n'est plus, vous me jugerez mieux, vous apprécierez mon dévouement, vous verrez si j'ai bien servi vos intérêts !...

— Et si je refuse de vous obéir plus longtemps ? reprit la jeune fille.

— Ce n'est pas à moi que vous obéissez : c'est à la volonté suprême de votre protecteur ! La révolte serait un crime !...

— La révolte est un devoir quand on veut me pousser à de mystérieuses démarches qui me répugnent et qui m'épouvantent. Puisque je n'ai point de famille, puisque je suis une enfant sans mère, je puis aller à un magistrat et me mettre sous la protection de la loi...

— Renée... Renée... s'écria madame Sollier en proie à un affolement véritable : vous ne pensez pas à faire cela !...

— Je ferai cela si vous me cachez plus longtemps le nom de mon père...

— Je vous jure que je l'ignore...

— Je ferai cela, reprit la jeune fille avec impétuosité, si vous ne me dites pas quelle était ma mère... si vous ne m'apprenez pas pourquoi on m'a enlevée à sa tendresse dès mon berceau, pourquoi on lui a imposé un long martyre de dix-neuf années, pourquoi enfin on ne m'a point donné de nom ?

Madame Sollier écoutait avec stupeur, et chaque parole augmentait son effroi. Que savait donc Renée ?... Par qui le savait-elle ?

La jeune fille continua, les yeux étincelants, le geste saccadé.

— Comment, vous qui m'avez élevée, vous qui m'avez vue grandir, vous ne connaissez point ma famille ? Allons donc ! c'est une raillerie, et vous me supposez l'esprit bien étroit, l'intelligence bien faible, si vous pensez que je vais vous croire ! Qu'était pour moi ce Robert qui vient de mourir, et que cachait ses prétendus bienfaits ? Il me semble deviner en lui l'homme cruel imposant à ma mère le supplice de m'appeler en vain ! Est-ce que je me trompe ?

La femme de confiance du député de Romilly élevait vers le ciel ses mains tremblantes.

— Mon Dieu !... balbutiait-elle. Mon Dieu !...

— Une nuit, au pensionnat, j'ai fait un rêve affreux... poursuivit Renée. Ce rêve (aujourd'hui je le vois trop bien !) était un avertissement... une révélation de l'avenir. Un homme m'est apparu, mort avait les traits de M. Robert... une femme en deuil, agenouillée, le conjurait en pleurant de lui rendre son enfant... Je vis s'entr'ouvrir les lèvres pâles du cadavre et j'entendis s'en échapper ces mots : « Oui, Renée est votre fille, et vous ne la reverrez jamais ! »

Madame Sollier sentait le frisson de l'agonie effleurer sa chair.

— Dites-moi que ce rêve était menteur, je ne vous croirai pas ! s'écria l'enfant en délire. Dites-moi que cet homme en deuil et suppliante n'était point ma mère, je ne vous croirai pas ! Dites-moi que ce mort n'avait point été l'implacable bourreau de ma mère, je ne vous croirai pas ! Ma mère existe, je le sais, j'en ai reçu la certitude, j'en ai la preuve ! De quel crime la punissait-on en lui volant sa fille ?... Quel autre crime m'empêche de porter le nom de mon père ?

Renée se tut. Haletante, épuisée, elle attendait une réponse. Ursule se tordait les bras en murmurant :

— Ah ! c'est horrible ! !

— Oui, c'est horrible ! répéta la jeune fille, horrible de douter de son père, de suspecter sa mère ! horrible de vivre sans nom en croyant que celui qu'on aurait le droit de porter est couvert de sang ou de boue... Oui, vous avez raison, tout cela est horrible !... Mais plus horrible encore est votre silence, quand il vous suffirait d'un mot pour m'éclairer ! !

— Taisez-vous, Renée ! taisez-vous ! ! je ne peux rien vous dire et je ne vous dirai rien !..

— Vous m'apprendrez au moins si ma mère est digne de ma tendresse...

Ursule se souleva sur son lit.

— J'exécute les ordres d'un mort ! dit-elle d'une voix frémissante, la seule chose que je puisse vous apprendre est celle-ci : VOUS NE VERREZ JAMAIS VOTRE MÈRE...

(A CONTINUER)

Commencé le 12 Octobre 1882.

## INFORMATIONS

A partir d'aujourd'hui (12 octobre 1882) — les conditions d'abonnement à notre journal sont comme suit : un an, \$1.00; six mois, 50 cents, payable d'avance ou dans le cours du premier mois. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Aux agents 15 cents la douzaine et 20 par cent de commission sur les abonnements, payable à la fin du mois.

Nos abonnés actuels endettés voudront bien régler l'arrérage immédiatement, par là nous éviter la pénible nécessité de les retrancher de nos livres à l'expiration du terme de leur abonnement, et de remettre le compte à notre procureur pour collection.

Nous sommes en mesure de fournir tous les numéros par depuis le 1er Janvier dernier, et même une file complète (brochée) de l'année 1881, aux conditions ci-dessus.

MORNEAU & C<sup>ie</sup>, Editeurs,

Boîte 1936, Bureau de Poste.

Ste-Thérèse, Mont